COMMUNE DE NIVILLAC

Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize Le vingt-trois mai Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire Date de convocation du conseil municipal : le 13 mai 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy-Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS: M. BRIAND Jean-Yves- M. FREOUR Jean-Claude

POUVOIRS: M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D59 : Tarification des ateliers « théâtre »

La Commune a dénoncé les cinq heures d'ateliers « théâtre » du CAEM « La Musique des Arts » à compter de la rentrée de septembre 2016 car ceux-ci ne correspondaient pas à son attente.

Il est donc proposé d'intégrer ces activités au programme des activités culturelles du Forum. Un intervenant en assurerait l'animation.

Ceux-ci fonctionneraient le mercredi après-midi pour les enfants et le mercredi soir pour les adultes sous réserve, pour ces derniers, d'un minimum de 6 participants.

Ce service serait financé par les participations des usagers conformément au tableau cijoint. Les recettes correspondantes seraient encaissées par l'intermédiaire de la régie existante du Forum.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur :

- La création des ateliers « théâtre » dans la cadre des activités culturelles du Forum,
- La tarification de ces ateliers,
- L'encaissement des recettes par l'intermédiaire de la régie du Forum.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de développer des ateliers « théâtre » dans le cadre des activités culturelles du Forum,

Délais et voies de recours :

Considérant que les activités « théâtre » du CAEM ne correspondent pas à l'attente de de la Commune,

Entendu l'exposé du Maire,

- Décide à l'unanimité la création à compter de la rentrée de septembre 2016 d'ateliers « théâtre » dans le cadre des activités culturelles du Forum,
- Fixe les tarifs annuels suivants :

NIVILLAC		EXTÉRIEURS	
Enfants	Tarifs annuels	Enfants	Tarifs annuels
7-9 ans	240 €	7-9 ans	255 €
10-12 ans	255€	13-12 ans	270 €
13- 16 ans	255 €	13-16 ans	270 €

NIVILLAC		EXTÉRIEURS	
Adultes	Tarifs annuels	Adultes	Tarifs annuels
	360 €		375 €

- Précise que les ateliers adultes ne seront mis en place qu'avec un minimum de six participants et que les ateliers « enfants/ados » ne seront mis en place qu'avec un minimum de cinq inscriptions,
- Autorise l'encaissement des recettes de ces ateliers dans le cadre de la régie de recettes du Forum.

Pour extrait conforme,

<u>Cette délibération annule et remplace la délibération 2016D49 visée le 25/05/2016 suite</u> à une erreur de retranscription des montants.

Le Maire, Alain GUIHARD

Délais et voies de recours :